

- Faculté des sciences économiques
- www.unine.ch/seco

Régulations juridiques et éthiques de la communication (5AJ2118)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master en journalisme et communication, orientation création de contenus et communication d'intérêt général (120ECTS)	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Master en journalisme et communication, orientation création de contenus et communication d'intérêt général (90ECTS)	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

Denis MASMEJAN (séances du 16 février, 2, 16 et 30 mars)
chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel, secrétaire RSF
denis.masmejan@unine.ch

Valérie GORIN (séances du 20 avril, 4 et 18 mai)
Dr en sciences de la communication, chargée d'enseignement à l'Université de Neuchâtel
valerie.gorin@unine.ch

Contenu

Ce cours comporte une partie en tronc commun avec les étudiant-es en journalisme, pour étudier en première partie le droit des médias: la liberté de l'information (contenu et exceptions), les droits d'accès à l'information, le statut de la radiodiffusion. Le cours abordera ces thématiques principalement dans la perspective du droit suisse. Le cas échéant, des comparaisons avec le droit français, le droit allemand, le droit européen et le droit américain seront apportées.

La deuxième partie du cours porte sur les modes de régulation éthique en communication d'intérêt général. Cette partie questionne la possibilité de normer l'intérêt général au nom de la collectivité, et la communication dite "responsable" qui en résulte dans une perspective où l'éthique est facteur de cohésion sociale. Elle aborde également les raisonnements éthiques applicables dans la communication publique et les tensions/dilemmes qui en résultent.

Forme de l'évaluation

-2 évaluations écrites de 30 minutes (partie juridique) + 1 évaluation de 45 minutes (partie éthique) durant le cours

Les étudiant-es peuvent utiliser toute la documentation qu'ils jugeront utiles, mais les objets connectés ne sont pas admis en examen. En cas d'infraction à ces règles, les étudiant-es sont en situation de "fraude" et les éléments non admis leur seront retirés ou encore l'examen pourra être réputé échoué.

Modalités de rattrapage

Le rattrapage des insuffisances se fera par la remise d'un travail individuel au plus tard pour le premier jour de la session de rattrapage.

Documentation

Base du cours pour le droit des médias:

Masmejan Denis, Maîtriser le droit des médias, informer à l'ère des réseaux sociaux, Editions Alphil, Collection Focus, Neuchâtel 2023.

Werly S./Barrelet D. (2024), Droit de la communication, 3ème éd. Berne

D. Masmejan, B. Cottier et N. Capt (2014), Loi sur la radio-télévision

Strebel D., Mayr von Baldegg R. (2018, 5ème éd.), Medienrecht für die Praxis, Zürich Diserens Dominique, Le droit d'auteur des journalistes, Schulthess, Zürich 2023.

Ouvrages utiles à consulter pour la partie éthique du cours:

G. Cheney, S. May and D. Munshi (ed.) (2011), The Handbook of Communication Ethics, Routledge: New York.

- Faculté des sciences économiques
- www.unine.ch/seco

Régulations juridiques et éthiques de la communication (5AJ2118)

C. Christand and M. Traber (1997), *Communication Ethics and Universal Values*, Sage
P. Plaisance (ed) (2018), *Communication and Media Ethics*, De Gruyter

Forme de l'enseignement

Cours ex-cathedra, entrecoupé d'exercices pratiques.

Pour la partie droit des médias, les slides pwp sont mis à disposition des étudiant-es à l'avance ; ils contiennent des liens hypertextes vers les normes (le cas échéant la jurisprudence) applicables ainsi que des documents pertinents (prises de position des parties prenantes, rapports officiels, etc.).

Pour la partie éthique, les lectures qui accompagnent chaque séance sont mises à disposition à l'avance sur moodle. Les PPT sont ajoutés après chaque session.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Déduire la solution pertinente à un problème donné
- Justifier sa conclusion
- Décrire les principales règles juridiques et éthiques applicables aux médias et à la communication
- Distinguer entre normes, jugement, morale, valeurs
- Etablir un discernement éthique dans la communication d'intérêt public
- Analyser des cas pratiques

Compétences transférables

- Evaluer les risques d'une situation de communication
- Développer un argumentaire éthique
- Synthétiser des connaissances complexes
- Communiquer selon les exigences éthiques d'une profession
- Questionner le cadre juridique et éthique en place